

Corr.Interr.Notions Séq.3 - Dict. démoc.

1) Autocratie : Forme de gouvernement dans lequel un souverain exerce un pouvoir absolu et sans contrôle

2) Etat : Autorité souveraine s'exerçant sur un peuple et un territoire.

On distingue :

- **L'Etat centralisé** avec un gouvernement et une capitale
- **L'Etat fédéral** : le pouvoir est partagé entre une capitale centrale et les capitales des différents Etats ou régions

3) Régime parlementaire : Système politique où le **Parlement** (pouvoir législatif) contrôle le pouvoir exécutif.

4) Proletariat : Ensemble des personnes qui ne possèdent pour vivre que les revenus de leur travail.

5) Antisémitisme : racisme dirigé contre la communauté juive.

6) Dictature : forme de gouvernement dans lequel le pouvoir appartient à un seul homme ou à un seul groupe de personnes (parti, classe).

7) Gestapo : police politique secrète de l'Etat nazi (abréviation de *Geheime Staatspolizei*) créée par Goering en avril 1933 puis dirigée par Himmler.

8) Libertés fondamentales : absence de toute contrainte dans les domaines fondamentaux de la vie publique des individus : libertés de penser, de dire, de lire, de croire, de se réunir ...

9) NSDAP : sigle de *National Sozialische Deutsch Arbeiter Partei* (parti national-socialiste des ouvriers allemands). Nom officiel du parti nazi créé par Hitler en 1919.

10) Pangermanisme : doctrine affirmant la supériorité de l'Allemagne et préconisant son expansion en Europe.

11) Totalitarisme : Système politique qui se caractérise par une idéologie officielle : un seul parti d'Etat, une police politique et un monopole du gouvernement sur l'économie, la culture et l'information de la société.

12) Bureaucratie : à l'intérieur d'un Etat, influence excessive de l'administration, d'un parti, d'un syndicat, qui exerce un pouvoir abusif et alors sans contrôle.

13) Collectivisation : confiscation d'un bien (terre, usine ...) en vue de le transférer au service de la collectivité nationale.

14) Dictature du prolétariat : dans le marxisme, phase transitoire entre le capitalisme et le communisme idéal de la société sans classes et sans Etat. Durant cette période, le prolétariat au pouvoir doit éliminer les anciennes classes dirigeantes.

Corr.Interr.Notions Séq.3 - Dict. démoc.

15) GPU : police politique qui remplace, en URSS, en 1922, la Tcheka dont les attributions étaient provisoires.

16) Goulag : ensemble des camps de travail en URSS.

17) PCUS : sigle du parti communiste de l'Union soviétique

18) Perestroïka : « restructuration » entreprise dans le domaine politique en URSS par M. Gorbatchev à partir de 1985.

19) Congrès : aux Etats-Unis, réunion de la Chambre des représentants et du Sénat.

20) Constitution : Loi fondamentale d'un Etat qui définit les différents pouvoirs et leurs rapports.

21) Etat de droit : système politique dans lequel les rapports entre les citoyens et les pouvoirs sont définis par la loi afin d'éviter l'arbitraire du pouvoir exécutif.

22) Etat-Providence : expression utilisée dans les pays libéraux pour désigner l'intervention, le soutien apporté à tous par l'Etat dans le domaine social (retraité, assurance maladie, aide au chômage, à l'emploi...)

23) Fédéralisme : système qui rassemble plusieurs Etats membres en un état fédéral.

24) Libéralisme :

25) Maccarthysme : (du nom du sénateur Mac Carthy) attitude qui a consisté, aux Etats-Unis, entre 1950 et 1954, dans le contexte de la guerre froide, à poursuivre toute personne suspectée de sympathies communistes.

26) New Deal : en français : Nouvelle donne) politique de relance économique mise en œuvre aux Etats-Unis, en 1933, par le président Roosevelt pour lutter contre la crise.

27) Démocratie : forme de gouvernement dans lequel la souveraineté nationale appartient aux citoyens

28) Etat de droit : système politique dans lequel les rapports entre les citoyens et les pouvoirs sont définis par la loi afin d'éviter l'arbitraire du pouvoir exécutif

29) Libéralisme (LH12 p.80) (LH13 p.86)

30) Séparation des pouvoirs : principe fondamental de la démocratie qui refuse la concentration des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire en une seule main).

31) Souveraineté nationale : principe politique qui confie l'autorité suprême à la nation par le biais de ses représentants élus.